

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale et de la Décentralisation :

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 29 octobre 2015 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 21/10/2015.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 : Approbation
2. Budget communal : Exercice 2015 : Modification budgétaire n° 2 : Service ordinaire : Approbation
3. Budget communal : Exercice 2015 : Modification budgétaire n° 2 : Service extraordinaire : Approbation
4. Centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques : Fixation du taux pour l'exercice 2016 : Décision
5. Centimes additionnels au précompte immobilier : Fixation du taux pour l'exercice 2016 : Décision
6. Règlement-taxe sur les immeubles bâtis inoccupés : Modifications : Approbation
7. Tableau prévisionnel du coût-vérité en matière de déchets issus de l'activité des ménages : Exercices 2015 : Approbation
8. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2016 : Approbation
9. Budget de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2016 : Approbation
10. Budget de la Fabrique d'Eglise de Meux : Exercice 2016 : Approbation
11. CPAS : Remplacement d'un Conseiller : Liste MR : Prise d'acte

12. CPAS : Démission d'une Conseillère : Liste LB2.0. : Prise d'acte
13. Journée de l'Arbre 2015 : Achat de plants à distribuer : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
14. Asbl Les Petits Riens : Collecte de déchets textiles ménagers : Convention : Approbation
15. Administration communale : Gestions sociale, salariale et juridique du personnel : Marché public : Cahier spécial des charges : Modifications : Approbation
16. Patrimoine communal : Alimentation électrique d'une crèche : Section d'Emines : Déplacement d'un compteur : Devis estimatif : Décision
17. INASEP : Contrats d'étude ainsi que de coordination sécurité et santé : Salle du club de judo : Section de Saint-Denis : Amélioration énergétique : Décision
18. Intercommunale IMIO : Assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2015 : Approbation
 - a) Présentation des nouveaux produits
 - b) Evaluation du plan stratégique 2013-2015
 - c) Plan stratégique 2016-2018
 - d) Budget 2016
 - e) Désignation d'Administrateurs
19. Service des travaux : Achat de sel de déneigement : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
20. Patrimoine communal : Isolation de la toiture d'un immeuble : Section de Rhisnes : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

COMMENTAIRES

1. /

2 - 3. Voir annexes

4. Taux inchangé : 8 %

Le rapport de cette taxe s'établit ainsi :

<u>Années</u>	<u>Taux</u>	<u>Recettes</u>
2006	8 %	2.309.807,03 €
2007	8 %	3.375.519,76 €
2008	8 %	2.464.025,26 €
2009	8 %	3.093.479,62 €
2010	8 %	3.429.733,33 €
2011	8 %	2.646.034,55 €
2012	8 %	2.949.246,60 €
2013	8 %	3.317.361,98 €
2014	8 %	3.380.787,49 €
2015 (budget)	8%	3.426.954,19 €

5. Taux inchangé ; 2100 centimes

Le rapport de cette taxe s'établit à :

<u>Années</u>	<u>Taux</u>	<u>Recettes</u>
2006	2100	998.361,50 €
2007	2100	1.035.740,26 €
2008	2100	1.093.714,94 €
2009	2100	1.146.154,00 €
2010	2100	1.177.418,80 €
2011	2100	1.233.576,54 €
2012	2100	1.249.108,65 €
2013	2100	1.366.102,73 €
2014	2100	1.307.186,30 €
2015 (budget)	2100	1.441.709,04 €

6. Le 28 décembre 2004, le Conseil Communal adoptait un règlement – taxe sur les immeubles bâtis inoccupés. Aujourd'hui, il est proposé de toiletter ce document pour, à la lumière de certaines difficultés rencontrées dans son application, apporter diverses précisions quant aux possibilités d'exonération.

7. L'arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 exécute l'article 21 nouveau du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.

Cet arrêté permet de rencontrer les objectifs essentiels dans cette matière, que sont la responsabilisation du citoyen dans son rôle de consommateur, l'application du principe du pollueur-payeur, l'assurance donnée au citoyen d'un service de qualité au juste prix ainsi que son information afin qu'il prenne la dimension du service rendu face au coût réclamé par la Commune.

Cette dernière est tenue d'appliquer un taux de couverture des coûts en conformité avec les limites minimales et maximales du décret de 1996.

Le tableau prévisionnel, pour La Bruyère, du coût-vérité a été dressé et constitue une annexe au futur budget communal 2016.

8.

Recettes: 47.322 €	Dépenses : 47.322 €	Solde : 0
Participation communale : 31.695,44 € (42.092,83 € en 2014 et 38.935,81 € en 2015)		

9.

Recettes: 80.201,06 €	Dépenses : 80.201,06 €	Solde : 0
Participation communale : 54.401,64 € (59.164,85 € en 2014 et 55.675,06 € en 2015)		

10.

Recettes: 59.221,84 €	Dépenses : 59.221,84 €	Solde : 0
Participation communale : 52.265,68 € (29.017,61 € en 2014 et 33.443,50 € en 2015)		

11. Par lettre du 21 mai 2015, Monsieur Numa Dauginet a présenté sa démission du poste de Conseiller de l'Action Sociale en raison de son déménagement en dehors du territoire de la Commune.

Le groupe MR propose la candidature de Monsieur Eric Goderniaux pour occuper le siège vacant.

Il appartient au Conseil de prendre acte de cette désignation.

12. Par lettre du 20 septembre 2015, Madame Valérie Buggenhout a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère de l'Action Sociale afin de se consacrer pleinement à son nouveau statut de Conseillère Communale.

Il appartient au Conseil de prendre acte de cette décision.

13. Le 28 novembre 2015 se tiendra la journée de l'Arbre organisée depuis de nombreuses années sur le sol bruyérois, et sa traditionnelle distribution gratuite de plants à la population. L'achat de 1.700 unités représentant 16 espèces différentes, s'effectuera par le biais d'un marché public de fournitures pour un devis estimatif de 7.800€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée

14. L'ASBL Les Petits Riens dispose de 2 bulles à textile sises à Rhisnes, chaussée de la Gare d'une part, et rue des Chômeurs d'autre part. La législation qui régit ce secteur d'activité impose la conclusion d'une convention entre le collecteur et la Commune sur le territoire de laquelle se situent les bulles à textile.

Le document présenté à l'approbation du Conseil veille à régulariser la situation actuelle.

15. Le 27 juin 2013, le Conseil a décidé de lancer un marché public relatif à la désignation d'un Secrétariat social chargé des gestions sociale, salariale et juridique du personnel communal. Ledit marché attribué au Groupe S pour une durée de 2 ans viendra à échéance le 31 décembre 2015.

Le 27 août 2015, le Conseil a approuvé notamment le nouveau cahier spécial des charges rédigé pour permettre de finaliser l'attribution de cette prestation de services à assumer à partir du 1^{er} janvier 2016.

Malheureusement, les 3 offres reçues se sont avérées irrégulières en raison de leur non conformité aux critères de sélection qualificative requis.

Il est dès lors suggéré d'assouplir légèrement les dits paramètres afin de relancer la procédure et d'attribuer ce marché dans les meilleurs délais.

16. La crèche d'Emines déménagera prochainement vers ses nouveaux locaux qui devront préalablement bénéficier du déplacement du compteur électrique actuel. Le devis de pareille modification s'élève à 1.2017,26€ TVAC. Ce travail sera confié à ORES.
Il appartient au Conseil d'approuver ce chantier.

17. Il entre dans les intentions de la Commune de procéder à l'amélioration énergétique des locaux du club de judo de Saint-Denis, qui consistera en une isolation des murs ainsi qu'en un remplacement tant de la toiture, du chauffage et de l'éclairage que des menuiseries extérieures.

Il est suggéré au Conseil d'approuver pareille démarche.

18. /

19. A l'aube d'un nouvel hiver, il y a lieu de compléter le stock de sel de déneigement pour parer à toute éventualité.

Le devis estimatif s'élève à 18.000€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée ;

20. Depuis peu, les services administratifs de l'ALE ont déménagé de Meux vers l'ancienne infrastructure du club de balle pelote de Rhisnes.

Ce bâtiment présente certaines faiblesses en matière de performance d'isolation thermique de sorte qu'il est envisagé dans un premier temps de procéder au remplacement de la toiture actuelle par des panneaux isolants, de manière à offrir un confort thermique supérieur aux occupantes des lieux et à réduire la facture énergétique liée au chauffage de cet immeuble.

Le devis estimatif atteint 3.500€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée